



Asnières-sur-Seine

Communiqué de la Mairie d'Asnières-sur-Seine

Madame, Monsieur,

Certains habitants du quartier Métro nous ont contactés suite à la diffusion dans leur boîte aux lettres d'un **petit tract de l'Association des Habitants et Riverains de la Zac Métro intitulé "La lettre des impressionnistes"**.

Cette association fait mine de se réjouir de la décision de la Cour d'appel de Versailles la concernant **alors qu'elle a pourtant été déboutée de toutes ses demandes** et que **la Mairie d'Asnières a gagné**. Si cet arrêt était si réjouissant pour l'association, on se demande bien pourquoi celle-ci vient de se pourvoir en cassation...

En réalité, il s'agit là de techniques de désinformation bien connues et répertoriées - entre autres - par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Comme vous le savez d'ailleurs (cf. document intitulé "Fondation Elahi : la MIVILUDES donne raison à la Mairie d'Asnières et le site internet : www.mairieasnieeres.fr), la Miviludes a récemment eu à se prononcer sur ce qu'elle nomme "la nébuleuse Elahi" dont les principaux responsables sont regroupés dans le quartier Métro/Voltaire à Asnières. **La Miviludes relève plusieurs types de pratiques ou agissements avérés qu'elle qualifie expressément de « techniques sectaires » ou « pratiques sectaires »**. **La Miviludes affirme également que l'Association des Habitants et Riverains de la Zac Métro fait bien partie de cette nébuleuse.**

Par conséquent nous restons vigilants.

Charles Caillet

Maire-adjoint délégué à la Communication

Infos complémentaires... Infos complémentaires... Infos complémentaires...

Le président de l'Association des Habitants et Riverains de la Zac Métro a fait l'objet d'un mandat d'amener puis a été mis en examen pour diffamation.

Une plainte en diffamation a été déposée par la Mairie d'Asnières à l'encontre du président de l'Association des Habitants et Riverains de la Zac Métro.

Celui-ci ne s'étant pas présenté à la convocation du juge, il a fait l'objet d'un mandat d'amener puis a été mis en examen le 4 janvier 2007.